



## ECOTROPHELIA NEXT FOOD GENERATION

Espace prospectif pour les projets innovants du secteur alimentaire

### REGLEMENT

#### Préambule

Le secteur agroalimentaire évolue en permanence en fonction des besoins des consommateurs et des tendances de la consommation. Cette évolution incite les entrepreneurs à innover et à présenter des solutions adaptées à la consommation alimentaire de demain.

En 2018, en tant que laboratoire d'innovation alimentaire, ECOTROPHELIA, en collaboration avec le SIAL Paris, a développé le premier espace prospectif visant à présenter les futures tendances du secteur alimentaire, mis en place pour présenter les projets et start-ups européennes les plus innovantes dans le domaine de l'innovation alimentaire. Lors de la première édition, 40 projets et start-ups ont eu l'occasion d'exposer au SIAL Paris et de présenter leurs projets à un public mondial de professionnels du secteur. En 2019, dans le cadre de l'Anuga, le GEIE ECOTROPHELIA EUROPE a mis en place un espace prospectif comptant 20 projets et start-ups innovantes travaillant sur des concepts pour le secteur alimentaire, "de la fourche à la fourchette".

Pour la troisième édition, le GEIE ECOTROPHELIA EUROPE, avec le SIAL Paris, va encore plus loin car NEXT FOOD GENERATION vise à donner de la visibilité aux projets émergents qui apportent des solutions innovantes au secteur alimentaire et inspirent la consommation alimentaire de demain.

**Pour son édition 2020**, le SIAL Paris rassemble des professionnels autour du thème "*Own the Change*", leur permettant de devenir les moteurs du changement à l'heure où le secteur se réinvente pour faire face aux enjeux environnementaux, éthiques, numériques et sociétaux. Dans ce contexte, Future Lab hébergera NEXT FOOD GENERATION pour accueillir les nouveaux entrepreneurs qui repensent le secteur agroalimentaire et proposent de nouveaux formats de distribution, des solutions pour la chaîne logistique, des systèmes de transformation alimentaire innovants et de nouveaux produits qui répondent aux demandes des consommateurs.

Cette zone dédiée accompagnera de nouveaux entrepreneurs à exprimer leur créativité, en les aidant à aller plus loin et plus vite, agissant comme un accélérateur. NEXT FOOD GENERATION est une occasion sans équivalent d'échanges fructueux entre les entrepreneurs, les investisseurs, les clients potentiels et les médias, représentant l'endroit où il faut être pour entrer sur le marché.

#### Article 1 – Organisation

Le GEIE ECOTROPHELIA EUROPE organise un espace prospectif pour des projets innovants dans le domaine de l'innovation alimentaire.

Ci-après le GEIE ECOTROPHELIA EUROPE sera dénommé "l'Organisateur".

## Article 2 – Participants

La participation à NEXT FOOD GENERATION est limitée aux projets en phase de conception, de développement et / ou prêt pour le marché test (ci-après appelé(s) "**le(s) Participant(s)**") exerçant leur activité principale dans le secteur de l'alimentation, dans la chaîne alimentaire "de la fourche à la fourchette".

Les Participants doivent répondre aux critères suivants :

- Présenter soit un produit alimentaire ou boisson, un service, un équipement, un procédé ou un emballage ;
- Les innovations destinées à la production agricole ne seront pas prises en considération, à moins qu'elles aient un lien clair avec la nourriture et/ou le consommateur ;
- Être novateur sur le marché et/ou apporter de nouveaux avantages aux consommateurs ;
- Avoir moins de 2 ans d'existence depuis la génération de l'idée ;
- Être en amont de la phase de commercialisation et/ou de distribution ;
- Être en mesure de présenter une version prototype/bêta de son produit/service sur l'espace NEXT FOOD GENERATION, ou de fournir différents documents pour expliquer le projet si le prototype est trop lourd/encombrant.

La dégustation des produits sera autorisée dans l'espace NEXT FOOD GENERATION, mais le(s) fondateur(s)/représentant(s) du projet doivent garantir les conditions QHSE pour la consommation humaine.

## Article 3 – Conditions de participation

Les Participants doivent déposer leur candidature à l'aide des formulaires disponibles en ligne sur l'URL suivante <https://nextfoodgeneration.ecotrophelia.org>.

Il y a différents formulaires selon le type d'innovation présenté par les Participants ; ainsi les Participants doivent choisir le formulaire qui s'applique le mieux parmi :

- Produits et ingrédients alimentaires et boissons – Produits alimentaires ou ingrédients destinés à l'industrie alimentaire, à la distribution, à la restauration ou au consommateur ;
- Services (numériques ou physiques) – Les services numériques comprennent toute la commercialisation en ligne, le logiciel en tant que service (SaaS), les applications mobiles et tous les services liés à la chaîne alimentaire et fonctionnant par le biais d'un réseau (en particulier Internet). Les services physiques comprennent tous les services fournissant une solution pour la chaîne alimentaire, par exemple : les services de restauration, les services de conseil pour le secteur agroalimentaire, y compris la restauration et la distribution, les tests, les initiatives conçues pour le secteur agroalimentaire, etc.. ;
- Les équipements, le processus ou la logistique (y compris l'Internet des objets et robotique) – comprennent tous les équipements conçus pour tous les acteurs dans le secteur agroalimentaire : les agriculteurs, l'industrie alimentaire, la distribution et la restauration. Les équipements et procédés ménagers de nature technologique ou mécanique utilisés pour produire, stocker ou distribuer des produits alimentaires sont également inclus dans cette catégorie. Par conséquent, on inclut également le logiciel industriel associé à ces équipements et à ces procédés de fabrication. Cette catégorie comporte également les objets connectés, les robots et les logiciels robotiques. Les

équipements de cuisine, les ustensiles et autres produits conçus pour le consommateur final, la restauration ou la distribution peuvent également s'appliquer à cette catégorie ;

- **Emballage** – tous types d'emballages visant à protéger, isoler et afficher un produit destiné à l'industrie alimentaire, à la distribution, à la restauration ou au consommateur. Cela comprend également un emballage intelligent.

#### **Article 4 – Soumission des candidatures**

Chaque Participant doit créer un compte pour soumettre sa candidature ; la période de soumission va **du 2 avril au 22 juin 2020** ; la création de compte et soumission de candidature se fera en accédant au site Web suivant : <https://nextfoodgeneration.ecotrophelia.org/> .

La participation est gratuite.

4.1 Les Participants doivent soumettre leur candidature en utilisant les formulaires en ligne, qui contiennent les informations suivantes :

- Une description du Participant, y compris des données concernant les fondateurs/créateurs, date de début du projet ;
- Une description générale du projet (jusqu'à 2000 caractères, y compris les espaces et la ponctuation) ;
- Une brève description du "business plan" du projet (jusqu'à 2000 caractères, y compris les espaces et la ponctuation), incluant le planning des activités ;
- Une brève description du projet à des fins de communication (jusqu'à 250 caractères, y compris les espaces et la ponctuation) ;
- Une brève description des avantages de l'innovation pour les consommateurs et/ou pour le secteur alimentaire (jusqu'à 500 caractères, y compris les espaces et la ponctuation) ;
- Un logo et une ou plusieurs photos ou captures d'écran (à haute définition) du produit/service/de l'équipement/emballage ;
- Flyers, dépliants ou autres supports de communication présentant l'innovation, le cas échéant ;
- Toute documentation supplémentaire utile pour l'évaluation de la candidature.

4.2 Toutes les informations susmentionnées doivent être rédigées en anglais.

4.3 Chaque Participant recevra un e-mail de confirmation dès qu'il aura soumis sa candidature.

**4.4 Le Participant déclare et garantit par la présente qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et/ou services décrits dans sa demande de participation, ou qu'il a été autorisé par le titulaire des droits à présenter les produits, marques ou services.**

**Le Participant garantit par la présente que les produits et/ou services sont conformes à toutes les normes de sécurité applicables en vigueur et accepte la pleine responsabilité pour tout défaut dans les produits et services susmentionnés ; en tant que tel, l'Organisateur ne peut être tenu responsable à cet égard.**

**4.5 Le Participant doit signer une lettre d'engagement dans laquelle le Participant exonère l'Organisateur de toutes responsabilités concernant les éléments transmis à l'Organisateur et les éléments présentés dans l'espace, la communication sur le projet et la propriété intellectuelle de**

**l'innovation. De même, le Participant assume l'entière responsabilité de la dégustation des produits dans l'espace.**

**Pour que la soumission de candidature soit complète, le Participant doit signer la lettre d'engagement disponible en Annexe 1.**

4.6 Le Participant autorise expressément l'Organisateur, à titre gratuit, à :

- utiliser tout document fourni dans leur demande de participation ou, à la demande de l'Organisateur, de transférer les documents à tout contact presse ;
- prendre, s'il le souhaite, des photos et/ou des vidéos mettant en vedette le Participant et/ou des membres de son équipe, ainsi que tout produit ou service présenté ;
- utiliser librement toutes ces images sur tous les médias, et en particulier aux fins de publicité (y compris sur Internet) en France et dans le monde, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de soumission de la candidature ;
- citer et reproduire, à titre gratuit, sa marque déposée et le nom de sa société en tant que référence commerciale aux fins de la communication sur n'importe quel média (y compris l'Internet) en France et dans le monde entier, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de soumission de la candidature.

## **Article 5 – Comité de sélection et processus de sélection**

Afin de sélectionner les projets les plus innovants à être présent à l'espace NEXT FOOD GENERATION, un Comité de sélection sera constitué.

### 5.1 L'Organisateur

En raison d'un nombre limité de places, seuls certains candidats seront sélectionnés pour participer à l'événement sur la base des informations fournies dans le formulaire en ligne.

En outre, l'Organisateur se réserve le droit de demander aux candidats de fournir des informations supplémentaires sur leurs activités, projets, etc., afin de finaliser l'évaluation de leur candidature pour participer à l'évènement.

Les candidats s'engagent à ne communiquer à l'Organisateur que des informations correctes et véridiques, et notamment à éviter toute omission ou inexactitude susceptible d'induire une évaluation incorrecte. En cas d'irrégularité avérée, l'Organisateur se réserve le droit de reconsidérer la décision d'admission déjà prononcée.

Seules les candidatures soumises en ligne avant la date limite fixée par l'Organisateur pourront être examinées par l'Organisateur et le Comité de sélection.

Il est expressément indiqué que le rejet d'une candidature est une décision discrétionnaire de l'Organisateur et ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

L'Organisateur évaluera la conformité des candidatures avec le règlement en vigueur avant leur soumission au Comité de sélection.

### 5.2 Le Comité de sélection

Le Comité de sélection est composé d'experts en innovation alimentaire issus des universités, des centres de R&D, des incubateurs, des clusters agroalimentaires et des fédérations alimentaires nationales ; ce Comité vise à :

- évaluer les aspects innovants des projets, ainsi que la pertinence et les avantages pour les consommateurs et/ou l'industrie alimentaire ;
- sélectionner jusqu'à 36 projets pour être présents dans l'espace NEXT FOOD GENERATION.

Les décisions rendues par le Comité de sélection sont définitives, et vous ne pouvez en faire appel.

5.3 Chaque membre du processus de sélection est soumis au principe d'impartialité. Tous les membres sont tenus de garder l'engagement de confidentialité total.

5.4 Toute information confidentielle soumise par le(s) Participant(s) et identifiée par écrit comme telle par le(s)dit(s) Participant(s) comme étant "Confidentielle" ne peut pas être divulguée ou publiée sans leur autorisation expresse.

5.5 À la suite du processus de sélection, l'Organisateur répartira les Participants par journée, en tenant compte en particulier du secteur d'activité et du respect des tendances et des thèmes désignés pour l'espace prospectif. Chaque participant doit garantir sa disponibilité du premier au dernier jour du salon.

## **Article 6 – Dates Clés**

6.1 Les Participants devront soumettre leur candidature via la plateforme en ligne du **2 avril au 22 juin 2020, jusqu'à 12h00 (midi) (fuseau horaire CET)**.

Les projets soumis après les dates de clôture risquent d'être rejetés. De même, les candidatures qui ne respectent pas ce règlement ou qui sont incomplètes ne seront pas prises en considération par l'Organisateur.

6.2 L'Organisateur évaluera les projets et sélectionnera les Participants éligibles au Comité de sélection.

6.3 **Jusqu'au 6 juillet 2020**, le Comité de sélection sélectionnera jusqu'à 36 projets pour participer à NEXT FOOD GENERATION.

6.4 La divulgation des projets sélectionnés qui seront présents au SIAL Paris 2020 – Salon international de l'innovation, sera publiée **le 10 juillet 2020** sur le site internet NEXT FOOD GENERATION, dans la rubrique INFO.

6.5 Les porteurs des projets sélectionnés seront invités à présenter leur innovation au sein de NEXT FOOD GENERATION pendant le SIAL PARIS 2020 **entre le 18 et le 22 octobre**. La date précise sera définie par l'Organisateur, et chaque Participant sélectionné sera informé au plus tard le 1 septembre 2020.

## **Article 7 – Avantages pour les participants**

Les porteurs des projets sélectionnés auront la possibilité de présenter leur projet au SIAL Paris 2020, avec les avantages mentionnés ci-dessous.

- Stand de démonstration : 1 jour d'exposition gratuite dans l'espace NEXT FOOD GENERATION, idéalement situé à l'entrée du Hall 6, dans la zone d'accès au SIAL

Innovation, SIAL Club et Club Presse. L'équipement de base est inclus (Wi-Fi, électricité, mobilier et lunch box pour la journée).

- Visibilité : NEXT FOOD GENERATION est une occasion rêvée pour présenter son innovation aux 310 000 visiteurs du SIAL et aux 7 200 exposants. Un test grandeur nature de l'innovation avec un public exclusivement composé de professionnels.
- Pack d'invitations : 10 invitations seront remises à chaque Participant pour inviter ses prospects/investisseurs ; en outre, 3 badges d'exposants permettant l'accès au salon SIAL Paris 2020 seront également fournis.
- Pitch: la participation à NEXT FOOD GENERATION comprends un pitch de 5 minutes dans une scène dédiée accessible à tous les visiteurs et exposants.
- Pack de communication : les projets bénéficieront des outils de communication du SIAL tels que le catalogue, le guide du visiteur, les newsletters, les communiqués de presse, etc... Cela comprend également la communication dans l'espace et le site Web de NEXT FOOD GENERATION.

Les projets sélectionnés devront accepter les Conditions Générales du SIAL Paris, les règles standard applicables à une manifestation commerciale, disponibles sur le site web du SIAL Paris.

#### **Article 8 – Relation Presse & Marketing**

Toute communication, publicité, tout article de presse ou toute autre référence à sa participation par le Participant doit inclure le titre et la date précise de l'évènement, ainsi que le nom et la nature du produit, du service, de l'équipement ou des emballages sélectionnés pour être présentés dans l'espace.

#### **Article 9 – Acceptation des règles**

La soumission de candidature implique une acceptation complète et sans réserve des règles en vigueur et des décisions prises par l'Organisateur et les membres du Comité de sélection.

Le règlement en vigueur est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement est soumis à la compétence du Tribunal de Paris.

#### **Article 10 – Informations à caractère personnel**

Les données personnelles recueillies sur chaque participant à NEXT FOOD GENERATION seront collectées et traitées conformément aux règlements régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Les données recueillies par l'Organisateur seront transmises au SIAL Paris à l'exception de celles notées "Confidentielles". Ces données peuvent être communiquées à tous prestataires et sous-traitants auxquels la société d'organisation serait amenée à faire appel pour organiser et/ou gérer la manifestation.

Étant donné que les données recueillies à propos de chaque Participant à la manifestation sont nécessaires pour examiner sa candidature et gérer sa participation à la manifestation, le choix d'un Participant d'exercer son droit de rétractation avant la fin de l'initiative entraînera l'annulation complète de sa participation.

Chaque Participant a le droit d'accéder à ses données et de les corriger, et le cas échéant, de les supprimer, de s'opposer à leur traitement, de les effacer ou de limiter leur traitement, ainsi qu'un droit

de portabilité des données. Il peut exercer ce droit à tout moment par correspondance électronique ou postale, par envoi à l'adresse suivante : [contact-nfg@ecotrophelia.org](mailto:contact-nfg@ecotrophelia.org).

L'Organisateur peut conserver les coordonnées des Participants afin de les tenir informés des autres activités ou événements.

### **Article 11 – Amendements et annulation**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler l'initiative, ou de modifier les dates et conditions, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'obligent à le faire, sans engager sa responsabilité.

#### **Organisateur d'ECOTROPHELIA NEXT FOOD GENERATION EEIG ECOTROPHELIA EUROPE**



Contact:

Françoise Gorga – Administrateur Déléguée EEIG ECOTROPHELIA EUROPE

Ana Amado - Project Manager

[contact-nfg@ecotrophelia.org](mailto:contact-nfg@ecotrophelia.org)

EEIG ECOTROPHELIA EUROPE – Site Chabran – 1 Avenue Saint-Jean – 84000 Avignon – FRANCE

Phone: +33 (0) 662 584 674

<https://nextfoodgeneration.ecotrophelia.org/>

## ANNEXE 1 – LETTRE D’ENGAGEMENT

*Please Print the following on your Organisation headed paper/letterhead*

*(if applicable), personalise the address and contact details below:*

*Project Name*

*Contact person Name*

*Contact person Email*

*Contact person Telephone*

*Address*

*Post Code*

*Town*

*Country*

EEIG ECOTROPHELIA EUROPE  
NEXT FOOD GENERATION Organiser  
Site Chabran – 1 Avenue Saint-Jean  
84000 AVIGNON  
FRANCE

*Place, date*

I the undersigned:

- confirm being founder of the innovation project stated above;
- have read and accepted the NEXT FOOD GENERATION 2020 Rules;
- commit not to introduce any reminiscence which may violate or infringe the rights of third parties in the creation and presentation of the application submitted to the NEXT FOOD GENERATION initiative;
- exempt EEIG ECOTROPHELIA EUROPE from all responsibilities regarding the elements transmitted to the Organiser and the elements presented in the space, communication on the project, and the intellectual property of the innovation;
- exempt also the Organiser for all responsibility concerning the product tasting in the space;
- authorize the EEIG ECOTROPHELIA EUROPE to publish my/our name(s) and photographs of myself/ourselves, including all shots in which my/our images appear, particularly those taken during SIAL Paris 2020;
- assign our copyright for the elements stated in article 4.1 of the rules, particularly the brief description of the project, logo and photo(s), for the reproduction of these elements in the communication materials diffused as part of the NEXT FOOD GENERATION.

Full name and signature: